

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



L'an deux mille seize,

le 10 mai à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle Richelieu de La Roche-Bernard en séance publique sous la présidence de Monsieur André PAJOLEC, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Daniel BOURZEIX, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Patrick BUSSLER-MUELA, - Mme Nathalie CALLE, - MM. Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mme Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Jean-Pierre PRUNAUT, - Mme Christine RENAULT-TREGOUET, - M. Bertrand ROBERDEL, - Mmes Christine SAVARY, -Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : Mmes Marie-Thérèse CABON, - Bernadette GRIGNON, - Yvette LOUER, - Mireille LUCAS, - M. Hervé MICHAUD, - Mmes Martine PENOT, - Régine ROSSET.

**Mme Marie-Thérèse CABON donne pouvoir à Mme Christine SAVARY**

**Mme Bernadette GRIGNON donne pouvoir à M. Bernard AUDRAN**

**Mme Yvette LOUER donne pouvoir à M. Christian DROUAL**

**Mme Régine ROSSET donne pouvoir à M. Bertrand ROBERDEL**

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Béatrice DENIGOT a été élue Secrétaire.

DATE de CONVOCATION  
3 MAI 2016

DATE d'AFFICHAGE  
17 MAI 2016

NOMBRE de CONSEILLERS :  
En exercice : 37-  
Présents : 30  
Votants : 34

**DELIBERATION n°57-2016 – ADMINISTRATION GENERALE – MODIFICATION DE LA CONVENTION DE COFINANCEMENT  
DES PRESTATIONS ASSUREES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE POUR  
LA COMMUNE DE PENESTIN**

M. Guy DAVID, Vice-président en charges des Finances rappelle que par délibération n° 06-2016 du 2 février 2016, le Conseil Communautaire a approuvé le projet de convention à intervenir dans le cadre du cofinancement des prestations assurées par la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne au profit de la commune de Pénestin. Suite à l'envoi de cette convention, la commune de Pénestin a informé la Communauté de Communes de sa volonté de ne pas participer à la compétence « chantiers d'insertion » pour 2016.

En conséquence, il convient de modifier la convention afin de retirer la participation financière de cette commune aux chantiers d'insertion pour 2016 et la possibilité pour celle-ci d'en bénéficier.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à signer la convention de co-financement des prestations assurées par la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne avec la commune de Pénestin pour 2015 et 2016.

Pour Extrait Certifié Conforme,  
A Muzillac, le 17/05/16

Le Président,

